



COMPTE-RENDU SOMMAIRE

1. Convention de groupement de Commande avec la Communauté de Communes des Aspres (Projet urbain Intégré)

Le Conseil est appelé à se prononcer sur la constitution d'un groupement de commande dans le cadre de la consultation à venir pour la reconstruction de la crèche par la communauté de communes des Aspres et la mise en œuvre du Projet Urbain Intégré porté par la commune.

1 VOTE CONTRE
2 ABSTENTIONS
APPROUVE A LA MAJORITE

2. Convention Groupement de commande avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Le Maire propose de participer au groupement de commande porté par le Conseil Départemental en matière de téléphonie.

APPROUVE A L'UNANIMITE

3. Echange d'appartements avec le Département

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le principe de l'échange de l'appartement, constituant le lot n° 3 de l'immeuble en copropriété sis 18 place la République à Thuir et cadastré AB 165 propriété du département, et de locaux propriété de la commune, à proximité immédiate du collège présentant une surface d'environ 195 m², Allée Capdellayre, sis sur la parcelle de plus grande surface cadastrée AC 658.

APPROUVE A L'UNANIMITE

4. Transfert du Collège

Le Conseil est appelé à se prononcer sur le transfert de droit du Collège Pierre Moreto à Thuir au Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

APPROUVE A L'UNANIMITE

5. Demande de classement de la Villa Palauda

Le Conseil doit se prononcer sur la demande de classement de l'intérieur de la Villa Palauda, propriété de la commune.

APPROUVE A L'UNANIMITE

6. Convention de mise à disposition du Mini-Bus du CCAS à la commune

Le conseil doit autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition du mini-bus du CCAS à la Commune.

APPROUVE A L'UNANIMITE

7. Admissions en non-valeur

Le comptable public a transmis à la collectivité un état des impayés pour un montant de 2 958,19 €, courant sur les exercices 2014, 2016 et 2017, ainsi qu'un état des créances éteintes de 2012 à 2014 pour un montant de 10 085,63€.

APPROUVE A L'UNANIMITE

8. Exonération de la redevance d'Occupation des terrasses

Il est proposé de maintenir l'exonération de redevance d'occupation du Domaine Public et des Loyers pour les activités concernées par des fermetures administratives au cours du 1^{er} trimestre 2021.

APPROUVE A L'UNANIMITE

9. Attribution d'une subvention à Cinemad

Point retiré de l'ordre du jour – Report

10. Festival Pel-licula : attribution d'une subvention

Le conseil doit se prononcer sur l'opportunité d'accueillir le Festiva Pel-Licula, unique en France, et autoriser le Maire à signer la convention à établir avec l'organisateur du Festival.

APPROUVE A L'UNANIMITE

11. Attribution de subvention 2021 aux associations

Le Maire propose à l'assemblée de voter les subventions suivantes :

Exercice 2020 :

AMICALE DU PERSONNEL : 2 610,00 € (Correspondant à l'achat des cadeaux de Noël pour les enfants de moins de 14 ans (58 enfants x 45 €/enfant)).

THÉÂTRE DES ASPRES : Subvention d'équilibre : 183 402,36 €

Exercice 2021 :

<i>UNION SPORTIVE THUIRINOISE</i>	10 000,00 €
<i>FOOTBALL CLUB THUIRINOIS</i>	6 000,00 €
<i>HAND BALL CLUB THUIRINOIS</i>	10 000,00 €
<i>ECOLE DE MUSIQUE</i>	18 000,00 €
<i>THUIR SOLIDARITE</i>	4 000,00 €
<i>AMICALE DU PERSONNEL</i>	15 000,00 €
<i>CCAS</i>	30 000,00 €
<i>JUDO CLUB THUIRINOIS</i>	2 000,00 €
<i>TENNIS CLUB THUIRINOIS</i>	1 500,00 €

APPROUVE A L'UNANIMITE

12. Donation de la ferme – site Palauda

La propriétaire des biens et droits immobiliers sis à Thuir, Avenue du Dr Ecoiffier, cadastrés comme Section AH n0 23, 24, 25, 26, 27 et 28, souhaite établir une donation de ces biens au profit de la ville de Thuir.

APPROUVE A L'UNANIMITE

Compte-rendu des décisions

N° 126-2020	Candidature au titre de l'Appel à Projet « Construisons Bois dans les P.O. »
N° 127 au N° 141-2020	Délibérations du Conseil Municipal du 16 Décembre 2020
N°142-2020	Candidature au titre du Plan de Relance pour la rénovation Énergétique des Bâtiments Publics 2020 (Cité Administrative)
N° 143-2020	Location emplacement n°2 Garage la Fruitière
N° 01-2021	Location local professionnel 1 ^{er} étage – 2 Av. F. Mitterrand
N° 02-2021	Location maison 5 bis bd Violet
N° 03-2021	Location appartement au 5 bd Violet
N° 04-2021	Location appartement au 2 Ter rue D.de Séverac
N° 05-2021	Location local professionnel 2 Ter rue D.de Séverac
N° 06-2021	Location appartement 22A au 1 rue de la Riberette
N° 07-2021	Location appartement 21B au 1 rue de la Riberette

Séance levée à 18h36